

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1838.

Amendement proposé par M. le ministre de la guerre à l'art. 2 du chap. V.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Le ministre de la guerre demande les augmentations suivantes pour cet article, savoir :

1° Pour frais de location de locaux servant d'annexes à l'école militaire :

Bâtiment rue de Ruysbroek en vertu du bail passé le		
25 août 1837	fr. 4,500 00	} 5,400 00
Contributions	500 00	
Entretien et réparations	400 00	

Écuries du palais du prince d'Orange, location pendant 1838 en vertu du procès-verbal de remise des bâtiments, du 14 juillet 1837.	2,000 00
--	----------

2° Du loyer de locaux pour l'établissement des magasins des effets des permissionnaires, dans les places où il n'existe pas de bâtiments de l'État dont on puisse disposer :

A Malines	1,200	} 1,600 00
A Termonde	400	

3° Pour la construction de baraques de soldats au camp d'artillerie de Brasschaet 40,000 00

4° Pour frais de main-d'œuvre pour employer les matériaux, achetés en 1837, pour les constructions au camp de Beverloo	28,000 00	} 46,000 00
Idem pour main-d'œuvre des réparations des dégâts occasionnés par l'ouragan	5,000 00	
Pour construction d'une chapelle	13,000 00	

Total de l'augmentation demandée fr. 95,000 00